

225C2038  
FR0013227113-FS1028

2 décembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)****IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2025, la société Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 25 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société SOITEC et détenir individuellement, 1 788 654 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 5,0001% du capital et 3,91% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOITEC hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions SOITEC détenues par assimilation.

A cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi **aucun seuil** et détient, au 25 novembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 808 323 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,95% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Goldman Sachs International	1 788 654	5,0001	1 788 654	3,91
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	17 502	0,05	17 502	0,04
Goldman Sachs Bank Europe SE	1 983	ns	1 983	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	130	ns	130	ns
Goldman Sachs Asset Management International	54	ns	54	ns
<b>Total Goldman Sachs Group, Inc.</b>	<b>1 808 323</b>	<b>5,06</b>	<b>1 808 323</b>	<b>3,95</b>

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6<sup>°</sup> du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 029 058 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions SOITEC et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4<sup>°</sup> bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 761 709 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 36 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 décembre 2025 et le 26 novembre 2035.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 35 772 015 actions représentant 45 785 569 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.